

*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

Madame Silvine LE MENN

Paris, le 7 février 2013

Chère Madame,

Le Président de la République a bien reçu le courrier que vous avez souhaité lui adresser et, touché par le deuil qui vous a frappée, tient à vous exprimer sa profonde compassion.

L'accompagnement des personnes en fin de vie peut être un sujet particulièrement douloureux. La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades constitue une avancée certaine en donnant la possibilité à un patient atteint d'une maladie incurable de bénéficier de soins lui permettant de conserver sa dignité et de soulager ses souffrances. Toutefois, le Chef de l'Etat sait que la législation en vigueur ne permet pas de répondre à l'ensemble des préoccupations légitimes exprimées par les malades et par leurs proches.

C'est la raison pour laquelle Monsieur François HOLLANDE a confié, en juillet dernier, au Professeur SICARD, Président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique, une mission de réflexion et d'information sur ce sujet. Après cinq mois d'auditions et de débats publics, la mission a rendu son rapport « *Penser solidairement la fin de vie* » le 18 décembre dernier. Celui-ci souligne notamment l'importance qui doit être accordée à la parole et aux souhaits des patients en fin de vie.

En ce sens, le Président de la République a décidé de saisir le Comité consultatif national d'éthique, afin qu'il se prononce sur les trois pistes d'évolution de la législation esquissées par le rapport.

.../...

Le Comité mènera ainsi une réflexion sur les modalités de recueil et d'application des directives anticipées, sur les conditions strictes permettant à un malade conscient et autonome, atteint d'une maladie grave et incurable, d'être accompagné et assisté dans sa volonté de mettre lui-même fin à sa vie, ainsi que sur les moyens de rendre plus dignes les derniers moments d'un patient dont les traitements ont été interrompus.

Un projet de loi rédigé sur la base de ces avis sera présenté en juin prochain au Parlement.

Soyez donc certaine qu'il a été pris connaissance de votre témoignage.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes hommages.

Pierre BESNARD

*Référence à rappeler*  
*PDR/SCP/CDO/AES/A117448*